



## COMMUNIQUÉ CNJ – MULTI-ÉPREUVES

### Les dates pour les Multi-épreuves sont définies :

ME1 : 18/19 décembre ou 11/12 décembre 2021

ME2 : 8/9 janvier ou 15/16 janvier ou 22/23 janvier 2022

ME3 : 19/20 février 2022

ME4 : 12/13 mars 2022

Le règlement est identique à celui des dernières saisons, dans sa totalité sur RS Annexe 1 Art 9-5.

### Pour résumer pour les 2 premiers Multi-épreuves ME1 – ME2 :

L'inscription d'un joueur à un Multi-Epreuves est du ressort de l'A.S. d'appartenance. Toute inscription doit se faire obligatoirement au moyen du site internet, par BOULY. Une épreuve maximum par week-end. *(Le joueur ne peut s'inscrire, à son choix, que sur un week-end ME1 ou ME2).*

Au cours d'un Multi-Epreuves sont obligatoirement proposés : 2 Tirs de Précision et 2 Tirs Progressifs. Un joueur peut participer à un seul type d'épreuve en tant que joueur mais il doit participer à l'organisation des deux épreuves en tant que ramasseur de boules par exemple.

Chaque Ligue ou Département ou CS ou PADB organise 2 journées de Multi-Epreuves appelées MULTI 1 et MULTI 2 au cours desquelles chaque joueur peut participer au maximum à 2 Tirs Progressifs et à 2 Tirs de Précision.

Pour être qualifié à la journée MULTI 3, le joueur doit avoir réalisé au moins une fois le minima lors des MULTI 1 ou 2 ou lors des matchs clubs jeunes pris en compte.

Les performances seront consignées sur une fiche de résultats qui sera signée par les athlètes et l'arbitre. Une fois la compétition terminée, il appartient à l'organisateur d'envoyer les résultats sous vingt-quatre heures pour l'enregistrement informatique.

### Minimas :

Tir de Précision : 14 pour toutes les catégories

Tir Progressif :

G-18 : 25

F- 18 : 15

G- 15 : 18

F- 15 : 12

**P.S. 1 :** Si le nombre de qualifiés est insuffisant, la CNJ après avis de la DTN pourra prévoir le repêchage d'athlètes en abaissant la barre de qualification.

**P.S.2 :** Avec la crise sanitaire induisant une diminution importante de licenciés, le nombre de qualifiés au France Tirs pourra être revu à la baisse en fonction de la participation aux phases qualificatives.